

ANNEXE 1

VOLET 1 : FAIRE SOCIETE (OS N°1 A 3)

1. Combattre les inégalités économiques, sociales et territoriales pour assurer le développement social (OS 1)
2. Libérer les potentiels de la culture, de la langue et du patrimoine au service du territoire (OS 2)
3. Replacer le sport comme facteur de cohésion et moteur du développement socio-économique (OS 3)

1. Combattre les inégalités économiques, sociales et territoriales pour assurer le développement social (OS n°1)

Les objectifs du PADD dans ce domaine place le développement de la Corse au service de la population insulaire avec une valorisation de ses ressources humaines.

Pour ce faire, cette orientation stratégique se décline sous la forme de trois objectifs opérationnels, qui visent :

- d'une part, à favoriser l'accès aux besoins fondamentaux ;
- d'autre part, à prendre en compte les évolutions sociodémographiques ;
- et enfin, à favoriser les conditions d'un bien vivre ensemble dans l'île.

En préambule, il convient de noter que cette orientation stratégique a un caractère social particulièrement marqué. Or, le PADDUC a été élaboré en 2014-2015 sous l'égide de l'ex-Collectivité Territoriale de Corse, alors même que les compétences dans ce domaine étaient essentiellement assumées par les ex-Départements.

a) Favoriser l'accès aux besoins fondamentaux

Différentes actions ont été mise en place par la Collectivité de Corse pour « *faciliter l'accès à la santé, condition élémentaire du développement social* » :

- des actions destinées à lutter contre les déserts médicaux : aide à l'installation de médecins ; aide aux médecins faisant le choix de l'exercice coordonné (maison de santé pluri professionnelles (MSP)) et autres modes de mutualisation tels que les équipes professionnelles de santé (ESP) et les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) (Balagne, Ouest Corse, extrême sud) ; obtention de places supplémentaires dans le numerus apertus et demande de postes d'internes rattachés directement à la Corse.
De plus, le programme de soutien à l'internat et au post-internat en médecine générale en Corse « IPI-MED 2019-2022 », validé par l'Assemblée de Corse le 25 juillet 2019, consiste à optimiser les conditions d'accueil des internes de médecine qui effectuent leur stage en Corse, notamment dans les zones identifiées comme fragiles, afin de favoriser leur installation future sur le territoire. Cela a vocation à lutter contre la pénurie médicale. Le prochain dispositif pourrait être étendu à la médecine de spécialité.
- des actions visant à la diversification de l'accès à la santé : soutien au déploiement de la e-santé (création et installation du groupement d'intérêt public (GIP) Corse e-santé) ; premier bus santé social (BuSS) déployé en plaine orientale depuis novembre 2023.
- des actions pour améliorer le maillage territorial en matière de prévention sanitaire : étude de la vulnérabilité ; développement d'actions de prévention en milieu rural ; accroissement du nombre de sages-femmes pour la réalisation d'entretiens prénataux précoces (création du réseau des sages-femmes de Corse) ; augmentation de l'effectif des infirmiers pour que tous les enfants bénéficient d'un bilan de santé en maternelle, création de postes de technicien de l'intervention sociale et familiale, création de vacations de professionnels de la prévention pour élargir l'offre au sein des services de protection maternelle et infantile (PMI) : diététiciens, psychomotriciens....
- des actions de promotion de la santé : accroissement de la prévention liée à la sexualité ; soutien aux activités sportives en faveur des publics PMI ; développement d'activités artistiques et culturelles au sein des établissements d'accueil jeune enfant et des PMI, développement d'activités collectives de parentalité, d'action en partenariat avec la protection de l'enfance , d'action visant le transgénérationnel en partenariat avec l'autonomie, création d'une cellule formation à destination des professionnels médicaux-sociaux.

- des mesures de vigilance sanitaire : soutien au réseau sentinelle et au laboratoire de virologie de l'université de Corse, conseil scientifique de la Collectivité de Corse.
- des réponses spécifiques aux publics fragiles : participation aux maisons des adolescents ; développement des compétences psycho-sociales, création d'une maison de l'enfant et de la famille en juillet 2023.

Afin d'« agir sur le logement pour des conditions de vie décentes », le règlement des aides « Una casa per tutti, una casa per ognunu » a orienté son action autour des axes suivants :

- L'aide au développement du parc immobilier communal et intercommunal, notamment dans une logique de soutien aux primo-accédant ;
- Le renforcement et la réorientation de l'aide directe visant à soutenir l'accès à la propriété des primo-accédant, en particulier les jeunes ménages, et tendant à favoriser un rééquilibrage notamment en faveur du rural ;
- Le renforcement quantitatif et qualitatif du financement du parc locatif social qu'il s'agisse des demandes de l'ensemble des bailleurs ou celle plus particulière des offices publics de l'habitat.
- L'harmonisation et le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Sur la période 2018-2021, 42,3M€ ont été consacrés à la mise en œuvre de ces axes permettant une action sur 4952 logements.
- Au moyen du fonds de solidarité pour le logement (FSL) doté annuellement de plus de 1 M€, la Collectivité fournit aux publics fragilisés des aides contribuant à assurer leur maintien dans le logement (prise en charge des impayés d'eau et d'énergie et des loyers) et facilitant leur accès au logement (dotation en mobiliers essentiels). Elle développe également des solutions de médiation locative pour permettre aux personnes présentant un niveau de ressources légèrement insuffisant d'accéder au parc privé de logements.
- Concernant le logement des étudiants, la Collectivité de Corse soutient le projet de construction de la future résidence étudiante du CROUS de Corse « Sambucucciu d'Alandu » à hauteur de 2 M€ pour un cout total de 7,5 M€.

Différentes actions ont été menées afin de « faire de l'accès aux savoirs et à la formation un rempart contre l'exclusion sociale » :

Deux études ont été réalisées en 2020, l'une relative aux causes, conséquences et facteurs du décrochage scolaire sur l'ensemble du territoire (MSC Consulting), l'autre concernant le décrochage scolaire et la santé des jeunes en Corse (Observatoire régional de la santé). En outre, une nouvelle étude réalisée en 2023, relative aux actions de lutte à mener contre le décrochage scolaire, a été présentée durant un séminaire, organisé par la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse en 2024.

Au vu des résultats de ces études, une nouvelle convention relative aux actions de lutte contre le décrochage scolaire doit être conclue avec l'Etat, conformément à la loi du 5 mars 2014, qui confère aux régions la coordination des actions de lutte contre le décrochage scolaire. Celle-ci devra mettre en place des actions et proposer des outils, dans le cadre de l'organisation et du suivi des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

De plus, la loi du 5 septembre 2018 confère à la Collectivité de Corse des compétences en matière de diffusion de l'information en orientation qui permettent de lutter efficacement contre ce phénomène sociétal à l'échelle de notre territoire, en diffusant une information pertinente, exhaustive et de qualité auprès des publics et de leurs familles (cf. site CORSICA ORIENTAZIONE, guides en orientation, outils de diffusion à l'attention des structures éducatives...).

Depuis 2022, des salons en orientation sont organisés à destination des 3 000 élèves de 3^{ème} (E STRADE DI L'ORIENTAZIONE) et des 2 800 élèves de terminale (E STRADE DI L'AVVENE).

Différents appels à projets, à vocation éducative, visent également à démocratiser l'accès aux savoirs et à améliorer l'accompagnement des élèves. Ainsi peuvent être cités les trophées scolaires du développement durable, l'appel à projet « E so vite », les trophées scientifiques, les ateliers scientifiques des collèges et lycées de Corse ou encore l'appel à candidature « Feminscienza ».

En outre, des contrats éducatifs locaux (CEL), devenus conventions territoriales jeunesse depuis janvier 2022, ont été financés : en 2018, 25 contrats pour 359 500 €, 2019 23 CEL pour 347 400 €, 2020 23 CEL pour 358 730 €, 2021 23 CEL : 341 919 €.

S'agissant des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), la Collectivité a œuvré à privilégier un accompagnement adapté et spécialisé auprès des publics fragiles, notamment par la mise en place d'un référent de parcours, afin d'assurer aux bénéficiaires une orientation et un accompagnement adaptés à leurs besoins. Ainsi la convention de lutte contre la précarité avec l'Etat a favorisé un accompagnement global réalisé par un binôme constitué d'un conseiller Pôle Emploi et d'un référent insertion de la Collectivité.

En 2021, 532 personnes ont bénéficié de ce dispositif, dont 60% de femmes. 453 personnes sont sorties du dispositif :

- 219 personnes vers la formation et l'emploi
- 140 personnes vers l'ouverture d'autres droits (AAH, pension d'invalidité, retraite...)
- 94 personnes ont bénéficié d'une réorientation vers des dispositifs d'accompagnement sociaux plus adaptés à leur situation.

Il est essentiel de lutter contre toutes les formes d'inégalités et de permettre aux publics les plus vulnérables d'avoir accès aux dispositifs de soutien. Afin d'« *aider chacun à trouver une place dans la société* », la Collectivité s'est-elle attachée à :

- apporter un accompagnement spécifique aux plus démunis : financement des centres d'hébergement d'urgence d'accueil et de domiciliation administrative ; financement du projet de la Fraternité du partage pour la création d'un lieu innovant en faveur des « grands marginaux » (Paesu di legno) ; création d'un référent de parcours dédié aux situations complexes ; aides aux élèves, étudiants et apprentis en situation de précarité (dans le cadre du schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante) ;
- Soutenir les associations contribuant à la lutte contre la précarité : financement de l'aide alimentaire, ... ;
- Participer au développement des compétences des travailleurs sociaux : déploiement d'une formation à l'accueil bienveillant ; démocratisation des compétences psychosociales, ... ;
- Limiter le non-recours au droit : création d'un portail des ressources sociales de Corse ; déploiement d'un accueil social de proximité à moins de 30 minutes du domicile par la formation des secrétaires de mairie à l'orientation sociale ; cartographie des zones éloignées d'un premier accueil social ; étude de faisabilité d'un revenu de base ;
- Mobiliser des amortisseurs économiques d'urgence : secours sur fonds de la CDC ; secours d'urgence ; prime de fin d'année ; aides aux situations ponctuellement dégradées, ... ;
- Participer à la réalisation d'une étude INSEE sur la pauvreté et les impacts de la crise COVID dans les intercommunalités de Corse afin d'identifier les phénomènes sociaux sur le territoire et ajuster les politiques publiques ;
- Financer des actions destinées aux jeunes et soutenir les initiatives des jeunes, y compris l'animation et la formation des acteurs de jeunesse ; à ce titre depuis 2018, 500 000 € ont été accordés aux associations
- Assurer l'information des jeunes via la Mission information jeunesse (2 accueils publics + accueil téléphonique). Pour mémoire, 1274 demandes d'information ont été traitées via ce

dispositif, depuis le 1^{er} septembre 2018. Par ailleurs, un dispositif « Pass ghjuventù » est à venir.

Dans le cadre de la réflexion pour « *produire un aménagement qui réduise les inégalités d'accès aux services essentiels* », une évaluation des zones insuffisamment desservies a été effectuée : cartographie des zones éloignées d'un premier accueil social ; cartographie des territoires au sein desquels les modes de garde sont insuffisants ; étude des besoins en techniciens d'intervention sociale et familiale au titre de l'aide sociale à l'enfance, etc...

Par ailleurs, l'aide aux communes, intercommunalités et territoires constitue une politique publique essentielle de la Collectivité de Corse, développée notamment sur le fondement de la clause générale de compétence. Depuis 2018, le Conseil exécutif s'est attaché à unifier et renforcer le soutien apporté dans le cadre d'un règlement d'abord transitoire puis consolidé et renforcé en 2019, harmonisant les différents dispositifs existant dans les trois collectivités ayant fusionné, en organisant cette harmonisation autour des principes d'équité, de transparence, et d'efficacité.

Le Conseil exécutif de Corse a ainsi fixé des principes d'action (équité ; transparence ; lisibilité ; efficacité) et érigé en objectif politique prioritaire la lutte contre les fractures territoriales et la désertification des espaces de montagne et de l'intérieur, aux fins de leur substituer une dynamique de développement profitant, de façon équitable, à tous les territoires et habitants de l'île.

Parmi les dispositifs phares reconduits, la dotation quinquennale a été profondément modifiée à la fois concernant le calcul de cette dernière, mais également par un élargissement des opérations éligibles et par la création de nouveaux dispositifs. S'agissant dans un 1^{er} temps du calcul de la dotation, celui-ci a pris en compte, outre les critères quantitatifs classiques (nombres d'habitants, population DGF, etc...), les critères plus qualitatifs notamment au regard du niveau de contraintes des communes déterminé par le plan Montagne du PADDUC (délibération 15/235 de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015) et confirmé par la SADPM (délibération n° 17/050 AC de l'Assemblée de Corse du 24 février 2017).

Ceci a permis de favoriser davantage les communes en fonction du niveau de contraintes (classement en fonction du niveau de contraintes allant de 5 pour les communes extrêmement contraintes à 1 pour les communes contraintes).

Concernant l'élargissement des opérations éligibles, les domaines d'interventions en faveur de la création et le maintien de commerces ou de services de proximités ont été créés, permettant ainsi de renforcer l'attractivité des bénéficiaires, notamment en vue du maintien des populations résidentes ou dans le meilleur des cas, permettant à de nouvelles de s'y installer.

Enfin, la création de nouveaux dispositifs comme le Fonds de Solidarité Territoriale ou encore le Fonds de Territorialisation ont contribué à financer des opérations structurantes, notamment dans les communes de moins de 3 000 habitants, renforçant ainsi leur attractivité et leur rôle en matière de proximité.

Cette orientation stratégique n°1 vise également le rétablissement des équilibres à travers le maillage territorial et l'économie productive. A ce titre, il s'agit de « *favoriser un système économique innovant, responsable et productif* ».

Le PADD mentionne ainsi l'intérêt de contribuer aux modes de production et de consommation innovants, responsables et solidaires. Cet intérêt est à présent renforcé par l'évolution du coût de la vie et l'importance de lier qualité et production. Dans ce cadre, la Conférence alimentaire tenue en janvier 2022 a ouvert des perspectives de réflexion pour s'inscrire dans une démarche de démocratie alimentaire visant à lutter contre la précarité alimentaire.

b) Prendre en compte les évolutions sociodémographiques

La nécessité de limiter la vulnérabilité de la population insulaire aux évolutions sociodémographiques et leur incidence sur le plan socioculturel et spatial a conduit à « *engager une politique volontariste à l'endroit des populations jeunes et actives* » qui a trouvé sa traduction par :

- Pour la petite enfance : soutien à la création de micro-crèches et au fonctionnement des boutiques de puériculture ; achat de berceaux dans les établissements d'accueil de jeunes enfants en faveur des publics vulnérables ; développement des capacités d'accueil des assistantes maternelles ; renforcement de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse et au dépistage, ouverture à la téléconsultation ; soutien aux solutions de garde innovantes, renforcement de la formation des assistantes maternelles (ASMAT) et des professionnels des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE).
- Pour la protection de l'enfance : anticipation et accompagnement des jeunes accueillis à l'aide sociale à l'enfance (prévention des sorties sèches à la majorité) ;
- Pour la promotion de la parentalité : ouverture de lieux d'accueil et de vie parents-enfants (centre maternel en Cismonte, projet relais maternel et centre parental Notre-Dame) ; développement de groupes de parentalité, d'accès à la culture et à l'art dans tous les territoires au moyen de partenariats et de conventions ; adaptation des actions de la PMI à la démarche des 1000 jours de l'enfant ; information du public et des professionnels autour des bonnes pratiques (semaine ingrandà bè) ;
- Pour l'insertion des jeunes : financement des missions locales.
- Pour la jeunesse : incitation à la participation des jeunes de l'émergence du besoin au suivi et à l'évaluation des actions mises en œuvre, co-construction des politiques de jeunesse. Le Pattu per a Ghjuventù a préconisé un ensemble d'actions dont 90% sont aujourd'hui mises en œuvre. Dans la continuité des actions engagées dans ce cadre, un dispositif innovant, le « budget participatif » a été mis en œuvre en 2022. Il s'agit d'une enveloppe de 100 000 €, destinée à financer des actions et projets proposés par les jeunes et choisis par l'ensemble de la population corse, permettant ainsi d'associer des citoyens non élus à l'utilisation du budget de la Collectivité.
- Pour les populations à la fois jeunes et actives : dans le cadre du plan d'action égalité femmes-hommes, un groupe de travail autour du développement de l'entrepreneuriat des femmes sera mis en place, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs de la création et de l'accompagnement d'entreprise autour de l'entrepreneuriat féminin et identifier des actions territorialisées qui pourront être mises en œuvre. L'un des objectifs visés est de maintenir la population, plus particulièrement les femmes, notamment en milieu rural.

La Corse compte aujourd'hui 29% de personnes de 60 ans et plus et constitue la région la plus âgée de France. Selon les projections de l'INSEE, elle compterait 21 000 séniors potentiellement dépendants à horizon 2030, soit 6 000 personnes dépendantes de plus qu'en 2015. On relèverait ainsi une évolution de 40% en Corse contre 25% au niveau national.

Dans le cadre des objectifs du PADDUC portant sur « *la prévention de la perte d'autonomie et de la gestion de la dépendance* » et « *anticiper le vieillissement de la population* », la Collectivité s'est fixée dès 2018 une feuille de route comprenant deux objectifs stratégiques : « Construire une politique de l'autonomie qui favorise le bien vieillir et l'inclusion des personnes handicapées » et « Impulser et soutenir l'adaptation de l'offre médico-sociale à destination des personnes âgées et des personnes handicapées », chacun de ces objectifs étant décliné en objectifs spécifiques, d'abord dans le « projet d'actions sociales 2018-2021 », puis dans le « schéma directeur de l'autonomie 2022-2026 » qui comprend 5 orientations stratégiques et 22 actions concrètes à mettre en œuvre sur la période. Sont notamment recherchés :

- la diversification des modes d'accueil : création de 100 places en résidence autonomie ; renforcement et extension du dispositif d'accueil familial ; développement de l'habitat inclusif ;

- la transformation et la modernisation de l'offre médico-sociale avec notamment l'adoption en 2022 d'un plan de soutien à l'investissement auprès des ESMS de 15 M€ sur la période du Schéma ;
- la lutte contre la dépendance : déploiement des ateliers « Invechjà bè in casa soia » depuis 2021, qui s'illustrent en 2023 au travers de 343 actions de prévention pour les plus de 60 ans sur l'ensemble du territoire, portées par 58 structures, pour un montant total de 650 000 € ;
- l'adaptation au vieillissement : facilitation de l'accès à des solutions techniques de compensation de la perte d'autonomie et d'adaptation du logement à travers le déploiement de dispositifs internes, mais aussi partenariaux avec la mise en place et le financement de la technicothèque ;
- des réponses spécifiques aux situations complexes : unification des dispositifs d'appui à la coordination des parcours en juillet 2022 sous une seule entité dénommée Dispositif d'Appui à la Coordination, cofinancé avec l'ARS de Corse ;
- la structuration et la modernisation du secteur de l'aide à domicile, par le financement pluriannuel d'une plateforme des métiers, et par le financement des revalorisations salariales issues des avenants 43 et 54 de la Branche aide à domicile (1,6 M€ annuels sur fonds propres) ;
- la valorisation des solidarités intergénérationnelles : une politique de soutien aux proches aidants à travers un dispositif annuel spécifique lancé en 2021 et financé à hauteur de 100 000 €. En 2023, ce sont 63 actions de formation, de soutien psychosocial et d'information/communication à destination des aidants qui ont été réalisées sur l'ensemble du territoire.

Différents dispositifs ont été mis en œuvre pour « *développer l'accueil des populations extérieures* » tels que la prise en charge des mineurs non accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance ou encore la mobilisation de ressources diverses pour contribuer à l'accueil des réfugiés Ukrainiens (logements, mise à disposition de locaux, consultations médicales d'enfants, ...

Afin de « *réinvestir l'espace pour une meilleure répartition de la population sur le territoire* », la Collectivité de Corse a généralisé, sur tout le territoire, la gratuité du transport scolaire afin de renforcer l'attractivité du maintien ou de l'installation des familles dans les territoires de l'intérieur. Elle a également développé le service public de transport routier de voyageurs en pérennisant les lignes en milieu rural au moyen du schéma de transport routier de voyageurs, en créant de nouveaux points d'arrêts et en finançant les dispositifs intercommunaux de transport à la demande et de transport secondaire. Cet effort sur le transport routier a été couplé à un important investissement sur le transport ferroviaire par la création de nouvelles haltes sur le réseau ferré et la densification des fréquences de rotation des trains en périphérie des agglomérations (extension de la commande centralisée de la voie unique) afin d'adapter l'offre de transport aux différents besoins de mobilité des populations.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse contribue au financement et à l'étude de solutions de transports maritimes entre les rives des golfes pour désengorger les voiries et faciliter le maintien des populations dans les communes rurales.

En matière de recherche, elle soutient également un projet intitulé « ESTATE », porté par l'Université de Corse, basé sur une démarche participative associant une vingtaine de chercheurs, juristes, géographes, économistes, politologues et informaticiens de l'Université de Corse / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), pour étudier l'occupation future des sols, dans un contexte marqué par une forte croissance démographique et un développement touristique important dans l'île.

c) Favoriser les conditions d'un bien vivre ensemble dans l'île

Le contexte territorial et objectifs inscrits au PADD de 2015 se sont généralisés voir intensifiés :

- La Corse est une région majoritairement rurale au regard du nombre de ses communes peu et très peu denses. Les communes rurales concentrent la moitié de la population régionale (46,9%). 13 des 19 EPCI sont ainsi exclusivement composés de communes rurales.
- L'espace rural qualifié d'autonome très peu dense se distingue par une surreprésentation des seniors et des personnes seules.
- Le temps d'accès aux services et équipements est inversement proportionnel à la densité des territoires et nécessite également de tenir compte de la situation des habitants (20%) vivant dans une commune dite « éclatée », qui se caractérise par des hameaux parfois plus peuplés que le chef-lieu.
- Les territoires ruraux perdent en attractivité, les jeunes et familles ont tendance à se rapprocher des zones urbaines.

Dans ce contexte, les besoins suivants demeurent :

- Nécessité de pallier les carences des territoires et d'engager une nouvelle relation aux territoires garant d'un développement local ;
- Favoriser un développement raisonné et durable en matière économique, social, culturel contribuant à réduire les difficultés et les fragilités ;
- Garantir le rapprochement des services et équipements des populations ;
- Conserver ou attirer des compétences et initiatives, faciliter leur émergence au sein des territoires.
- Favoriser et améliorer la vie locale avec la mise en place d'activités et de services de proximité.
- Animer l'espace rural et promouvoir les productions et les savoir-faire.

En conséquence, il convient de trouver des réponses aux deux enjeux majeurs que sont la proximité et l'accessibilité en vue d'« *aménager un cadre de vie de qualité* ».

Afin d'« *engager une politique d'action sociale de proximité* », la Collectivité de Corse a recherché la mise en adéquation de l'offre de services publics avec l'accroissement des besoins dans les champs de l'accueil de la petite enfance, de la prise en charge de la perte d'autonomie et d'un renforcement du maillage territorial dans les domaines sociaux et sanitaires. Ainsi, elle a œuvré à la facilitation de l'accès aux consultations infantiles, l'implantation en zones sous-dotées d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, la mobilisation des partenaires pour assurer des permanences d'action sociale : création de la plateforme de Baléone et délégation aux partenaires de la prise en charge d'actions d'insertion incluant les volets social, sanitaire et professionnel (exemple : le plan territorial d'insertion).

Sur la problématique de « *promouvoir des modes de production et de consommation plus équitables* », la politique menée en matière d'aménagement et de développement des territoires a pour ambition d'accompagner les territoires et le développement d'une offre de proximité concourant notamment à la réalisation de cet objectif.

Dans ce contexte, le plan Salvezza vise à soutenir les initiatives locales en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et renforcer la mobilisation des acteurs à tous les niveaux d'actions (information, détection des publics, collecte, redistribution...) en proposant une vision intégrée dans une logique d'enjeux partagés entre le territoire et la Collectivité de Corse.

Par ailleurs, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGALIM2, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, a pour objectifs de garantir aux agriculteurs une rémunération plus juste et de rendre possible une alimentation saine pour tous. Dans ce cadre, il a été demandé aux collèges et lycées de Corse de servir 50% de produits labélisés ou certifiés, dont 20% de produits Bio et un repas végétarien par semaine, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de réduire le plastique jetable.

Enfin, la Collectivité de Corse a fait le choix de promouvoir l'économie sociale et solidaire. Ainsi sur la période 2015 -2020, de nombreux partenaires ont été soutenus par l'ADEC, tel que : CRESS CORSICA, ARACT Corse, Coopérative d'Activité et d'Emploi A Prova Couveuse d'entreprises – Work in scopa, Murza, Coopérative pour le développement de l'emploi dans les métiers du patrimoine, CAPI DLA. Dans le cadre de l'appel à projet « soutien aux structures d'accompagnement » sur la période 2021-2023, 5 dossiers ont été retenus (CRESS, CAPI, A Prova, l'ARACT et Work in Scop).

De très nombreux plans d'actions, règlements d'aides, conventions ont été mis en œuvre afin de répondre aux objectifs du PADD pour combattre les inégalités économiques, sociales et territoriales, cependant, les besoins ne cessent de croître et sont en constante évolution.

Le PADDUC promeut des outils de portée générale et met en exergue les aides sectorielles à optimiser pour « réorienter les outils et les moyens financiers au service du développement social ». Il s'agit tout d'abord de « Mobiliser des outils d'utilité sociale ». Parmi ces outils, se trouve la charte régionale de lutte contre la précarité. Avec la mise en œuvre de cette charte, il s'agit également de :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle établissant les mesures concrètes en faveur des publics vulnérables, y compris les apprenants ;
- La constitution et l'animation du réseau des acteurs sociaux ;
- Une expérimentation du dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée ;
- Une étude sur la faisabilité d'un revenu de base en Corse ;
- La mise en place d'un guichet unique pour les associations dans l'intérêt d'une simplification de leurs démarches et d'un soutien cohérent de la CdC ;
- La création d'une procédure particulière pour les situations sociales complexes (réfèrent de parcours).

Les observatoires font, de même, partis de ces outils. Les observatoires ont en effet un rôle de produire des outils d'aide à la décision. Il s'agit de créer mais aussi de conforter le rôle et les missions des observatoires. Cela s'est notamment traduit par les actions suivantes :

- Création de l'Observatoire des violences faites aux femmes ;
- Création de l'Observatoire Corse de la protection de l'enfance ;
- Création à venir de l'Observatoire du logement et de la vie étudiante ;
- Diffusion de messages et outils de prévention de la violence intrafamiliale ;
- Recueil de la parole des enfants issus de l'aide sociale à l'enfance dans l'intérêt d'une prise en charge améliorée.

Les dispositifs d'aide transversaux pour « optimiser les aides sectorielles allouées » aux publics en difficulté ont été renforcés grâce aux actions suivantes :

- Conférence sociale en faveur du pouvoir d'achat ;
- Volet social du plan de lutte contre le COVID ;
- Plan Salvezza et Rilanciu.

L'aide aux jeunes - notamment celle allouée dans la poursuite d'un processus qualifiant - a aussi été améliorée : - d'une part, en anticipant la majorité des jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance, sur le plan de la formation et du déploiement de solutions d'insertion par l'activité économique ; - et d'autre part, en facilitant les partenariats pluri-institutionnels (accompagnement global et SPIE).

La coopération institutionnelle et le décloisonnement des approches sectorielles ont été favorisés pour « *engager les acteurs dans un projet global et partagé* ». L'engagement de l'ensemble des acteurs une condition essentielle pour assurer le bien vivre ensemble et les conditions d'un réel épanouissement individuel et collectif. A ce titre, les actions suivantes peuvent être citées :

- Mise en réseau des partenaires sur des thématiques précises d'intervention : SAMU social ; conférence pauvreté, conférence alimentaire, partenariat avec l'Etat pour les contrôles des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du champ de l'autonomie et de l'aide sociale à l'enfance ;
- Elaboration décloisonnée, assortie d'actions communes, et réalisation de diagnostics et de solutions partagés avec les acteurs, notamment sur la modernisation de l'offre d'aide alimentaire.

Enfin, l'adhésion de tous les acteurs par la structuration et la professionnalisation du secteur associatif a été systématiquement recherchée :

- recours à l'appel à projets pour faciliter les synergies et la mutualisation entre les acteurs associatifs sur l'ensemble des champs d'intervention sociaux et sanitaires ;
- mise en réseaux des acteurs, notamment pour la lutte contre la pauvreté ;
- animation des instances de concertation privilégiant une vision partagée, comme le Conseil de la citoyenneté et de l'autonomie ;
- démarche de co-construction des outils d'intervention, notamment dans la lutte contre la pauvreté par l'élaboration avec les acteurs du contenu de la plateforme digitale d'information et d'orientation sociales.

2. Libérer les potentiels de la culture, de la langue et du patrimoine au service du territoire (OS n°2)

Cette orientation stratégique place la culture, la langue et le patrimoine comme vecteur de cohésion sociale et source de développement socio-économique pour la Corse.

Le PADD met en avant un projet de développement ancré sur l'affirmation culturelle, identitaire, et sur la valorisation patrimoniale de la Corse pour une politique d'aménagement pérenne et durable

Cette orientation stratégique se décline ainsi sous la forme de deux objectifs opérationnels qui sont : « L'enjeu de la langue et la culture corse dans le développement territorial » et « La culture et le patrimoine : ciment social et vecteur de développement socio-économique ».

a) L'enjeu de la langue et la culture corse dans le développement territorial

Cet objectif induit un renforcement de la langue et la culture corse à travers les liens de coopération européenne, Méditerranéenne et internationale ainsi que la promotion d'une organisation spatiale et d'une urbanisation qui soit l'expression de l'organisation sociale et culturelle de la société insulaire.

La notion de culture comme vecteur de rayonnement du territoire et outil de soft-power s'inscrit dans la nouvelle feuille de route Culture et est considérée comme un élément moteur pour le développement des structures culturelles et des festivals de l'île.

La volonté d'échanges et de coopérations européenne, méditerranéenne et internationale, afin de conforter la place de la Corse au cœur du bassin méditerranéen, a amené la Collectivité de Corse à apporter un appui considérable au rayonnement des acteurs et projets culturels dans le cadre de :

- Une nouvelle approche des festivals structurants de l'île qui développent des actions de diffusion et d'échanges autour de cette politique
- Une nouvelle approche des compagnies artistiques de danse et de théâtre et une convention passée avec l'ONDA (office national de diffusion artistique),
- Une visibilité sans précédent donnée à la filière audiovisuelle corse,
- Le développement d'une politique de conventions pluriannuelles
- Une politique de promotion et de visibilité dans des festivals et salons,
- Un accent mis sur les résidences d'artistes,
- Une plus grande visibilité et action de nos établissements culturels : le FRAC, le CAP et la Cinémathèque de Corse et des médiathèques territoriales

Ainsi, La Collectivité de Corse finance des festivals structurants (ex : Arte Mare, les Musicales de Calenzana, Popularti, MED IN SCENARIO...) qui proposent des actions tout au long de l'année. Dans ce cadre, elle conforte ces structures financièrement et leur permet de développer leurs échanges à l'international, en particulier avec le bassin Méditerranéen. Ce dispositif s'est étendu avec des actions de partage d'expérience en Italie, en Sardaigne, en Algérie, au Maroc, en Tunisie, dans le cadre de rencontre entre réalisateurs corses et réalisateurs de ces pays méditerranéens.

Cette ambition de rayonnement territorial s'est également traduite par une visibilité sans précédent donnée à la filière audiovisuelle corse, au travers par exemple de la Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranée (COPEAM), du Corsica Pôle Tournage (qui a notamment permis une augmentation de l'accueil des tournages sur l'île), d'un appui aux chaînes de télé Viastella et Tele Paese.

La structuration et l'optimisation de ces multiples actions s'est également faite autour de la politique d'ouverture et de coopération Méditerranéenne, en lien avec les autres acteurs insulaires concernés dont, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), ViaStella, la plateforme Allindi, sont des objectifs sur lesquels un travail reste à mener.

C'est également à travers cette notion de rayonnement territorial qu'a été repensé le soutien aux compagnies artistiques, notamment les compagnies de danse et de théâtre via des aides les incitant à mieux investir le territoire insulaire, mais aussi à intégrer des réseaux d'échanges au plan euro-méditerranéen.

Dans le cadre de la valorisation de la culturelle traditionnelle et de la langue corse, une convention pluriannuelle a été signée avec deux groupes de chant A Filetta et Barbra Furtuna, qui réalisent chaque année une tournée en Europe et à l'international (Canada, Japon, Russie etc). Ils contribuent ainsi à exporter la culture corse à travers le monde entier.

Le développement de la création et de la programmation artistique en Corse passe également par l'internationalisation des professionnels du domaine. A ce titre, l'aide à la promotion de la culture corse à l'extérieur a été intensifiée en permettant le cumul de l'aide à la promotion avec l'aide au fonctionnement des compagnies artistiques. Cette intensification se traduit également par une augmentation du soutien financier apporté aux acteurs culturels souhaitant exporter leur création à l'étranger.

La feuille de route « Culture » est donc en adéquation avec le PADD, puisque sa mise en œuvre par la CDC en découle. (Ex : Encourager et soutenir les pratiques artistiques et culturelles en langue corse, conforter la place de la Corse au cœur du bassin Méditerranéen ou promouvoir pour les projets d'aménagement et architecturaux des matériaux et des formes à l'image de la culture insulaire).

b) La culture et le patrimoine : ciment social et vecteur de développement socio-économique

Cet objectif vise à conforter le rôle des acteurs qui participent à la modernisation de l'île et à mettre en œuvre une politique des équipements culturels.

La feuille de route Culture dispose que : *« La politique publique doit favoriser et accompagner la création artistique dans ce qu'elle a de plus divers et de plus innovant et mettre en place les conditions nécessaires pour permettre aux créateurs de donner à voir leurs œuvres sur tout le territoire et à l'extérieur de l'île afin de créer l'interaction entre l'artiste, le public et les œuvres. »* et *« la nécessaire concertation avec les autres collectivités territoriales et avec les acteurs culturels privés pour mettre en œuvre sur le terrain cette politique. »*

La politique menée par la Collectivité de Corse a ainsi répondu à plusieurs objectifs :

- Un accent fort mis sur la création et les lieux dédiés à la création ;
- Un processus de concertation et de co-construction inédit ;
- Une nouvelle approche territoriale ;
- Une nouvelle approche des festivals, acteurs de leurs territoires ;
- Le développement des appels à projets (AAP) ;
- Les actions mises en œuvre par les établissements culturels de la CdC ;
- La mise en œuvre du schéma territorial des enseignements artistiques.

Le soutien à la création culturelle dans le domaine des Arts Vivants, de l'audiovisuel, du livre et des arts visuels se formalise par une volonté de la part de la CdC de créer les conditions optimales nécessaires à la création artistique.

Pour cela, un budget spécifique est alloué aux projets de création. Ce budget a plus que doublé en 6 ans. Ainsi, en moyenne, chaque année, la Collectivité de Corse attribue un montant global de 5,6 millions d'euros. Ainsi, des comités d'experts pour chaque esthétique se réunissent plusieurs fois par an, afin d'étudier les projets de création en cinéma, audiovisuel, théâtre, musique, danse, arts visuels et livre.

En revanche la CdC n'a pas instauré de « Conseil de la culture » spécifique. En effet, il a été considéré que la commission culture, créée au sein du CESEC, devait rester l'interlocuteur privilégié des acteurs du monde culturel.

En vue de réduire les fractures territoriales et de « conforter le rôle des acteurs qui participent à la modernisation de l'île », la feuille de route culture soutient qu'un des enjeux liés au processus de démocratisation de la Culture est de permettre à tous, et sur tous les territoires, d'avoir accès à une certaine variété d'œuvres d'art, de favoriser cette accessibilité, afin de rapprocher la Culture de ces publics potentiels.

La Collectivité de Corse a donc mené un processus de concertation et de co-construction inédit avec les acteurs culturels publics et privés. Jamais, depuis le transfert de 2002 (transfert sans équivalent aujourd'hui au plan national), une telle concertation avait été menée avec autant d'acteurs sur autant de problématiques afin de contribuer à irriguer tout le territoire.

La Collectivité de Corse a privilégié les rapports avec les communautés de communes. Cette dynamique territoriale est loin d'être achevée. Mais elle ouvre des perspectives inédites, notamment en termes de croisement des politiques entre Tourisme et Culture, Tourisme et Economie, Tourisme et Education ; croisements qui n'ont pas assez expérimentés par le passé qui permettent de replacer la Culture en transversalité d'autres secteurs.

Cependant, certaines intercommunalités se sont dotées d'une compétence en matière culturelle. Selon une étude menée par les élèves de l'IRA, près de la moitié des communautés de communes telles qu'elles existaient en Corse avant le 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la loi NOTRe, ont amorcé le lancement de politiques publiques dans le champ culturel. Cela s'est fait soit dans le cadre de compétences globales (comme en Costa Verde), soit dans le cadre de compétences optionnelles circonscrites à un établissement culturel en particulier (cas de Calvi-Balagna, du Fiumorbu-Castellu, de la Casinca, de l'Extrême Sud etc...), soit dans le cadre de politiques « sociales » (CAPA notamment).

De plus, de nombreuses communes ont mis en œuvre ces dernières années et continuent de mettre en œuvre des politiques culturelles ambitieuses :

- En matière d'équipements culturels : avec l'ouverture de nouveaux lieux (écoles de musique, médiathèques, salles de cinéma etc...) ;
- En matière d'animation culturelle de leur territoire : La Collectivité de Corse a appuyé cette politique d'investissement. Ainsi dans cette volonté de réduire la fracture territoriale, elle a apporté son soutien aux travaux de réhabilitation de certains lieux comme la salle de spectacle de Portivechju ou la salle Cardiccia de I Prunelli di Fium'Orbu.

Défini dans le nouveau règlement des aides (RDA), la Collectivité de Corse a ainsi pu accompagner les démarches des communautés de communes dans la définition de « schémas culturels de territoire », destinés à contribuer à un meilleur maillage territorial (exemple : Costa Verde, Nebbiu, Aiacciu..).

Dans le domaine du livre et de la lecture publique, les médiathèques territoriales et le réseau de desserte lecture publique, représentent un maillage existant depuis les années 1950, renforcé par les lois de décentralisation. Cette configuration lecture publique identifie les médiathèques comme les premiers lieux de proximité culturelle. Les médiathèques territoriales mettent en œuvre un

programme d'animations destiné à irriguer tout le réseau des bibliothèques rurales et font intervenir des acteurs culturels insulaires dans les arts vivants, le livre, les arts plastiques.

En 2015 le PADDUC a réaffirmé l'importance de renforcer l'offre de formation culturelle, de réduire la fracture territoriale et culturelle, de renforcer les réseaux et de valoriser les cultures fragiles.

A la suite du premier schéma de 2013, il avait été acté dans le PADD la constitution des « pôles culturels à rayonnement régional ». Aussi, le schéma des enseignements artistiques de 2017 vise-t-il à la création « des pôles de formation territoriaux » en lien avec leur territoire.

En effet, l'enjeu du schéma 2017-2021 a porté tout d'abord sur la nécessaire implication des territoires, notamment les communes, au travers du soutien des structures associatives dans le cadre d'un conventionnement partagé et de la co-signature d'une charte. Ensuite, le schéma avait pour objectif l'incitation des communautés de communes à faire de même, éventuellement dans le cadre de schémas culturels de territoires.

Enfin, les notions de « parcours de formation artistique » et d'éducation artistique et culturelle ont fait leur entrée dans ce schéma dans une volonté d'accès à la culture pour tous en s'appuyant notamment sur des établissements culturels comme l'ARIA à Olmi Capella ou encore le Centre d'art polyphonique – Mission voix de Corse à Sartè.

Le PADDUC, adopté en 2015, a fait le constat du caractère « atomisé » des industries culturelles insulaires et donc de la fragilité des outils de production culturels et artistiques. Afin de promouvoir la création, la structuration de la filière audiovisuelle s'est faite dans le cadre du renforcement du cadre conventionnel avec le CNC et les diffuseurs du territoire pour accompagner la dynamique du secteur et conforter l'écosystème de l'audiovisuel insulaire. Cela s'est traduit à titre d'exemple par :

- La passation de nouvelles conventions de coopération pour le cinéma et l'image ;
- La passation d'une convention quadriennale d'objectifs et de moyens avec France Télévisions ;
- La passation d'une convention quadriennale 2018-2021 d'objectifs et de moyens avec la chaîne TéléPaese ;
- La passation d'une convention d'objectif et de moyens triennale 2021-2023 avec la plateforme SVOD ALLINDI).

La Collectivité de Corse s'est fortement engagée pour « *mettre en œuvre une politique des équipements culturels* » dans le but d'une égalité d'accès à la culture. La démocratisation de la culture étant un objectif majeur, elle a accentué sa politique :

- En faveur de la formation artistique et culturelle ;
- De l'éducation artistique et culturelle ;
- De la formation des acteurs culturels ;
- Du maillage du territoire en lien avec les communes et les intercommunalités ;
- De l'accès aux œuvres
- En faveur d'un rééquilibrage du territoire conformément à l'annexe 9 du PADDUC. Cette dernière avait identifié certaines zones rurales du territoire et notamment des « zones de dilution » sur lesquelles la Collectivité devait concentrer son effort.

Le paysage des équipements culturels a fortement évolué depuis 2015. Le souhait de pourvoir l'ensemble du territoire de lieux de création et de diffusion a été un objectif prioritaire en matière d'investissement.

Concernant les lieux de diffusion, un effort important a été mis en œuvre de la part de la CDC. Celui-ci s'est traduit par le soutien à de nombreux projets de construction de lieux de diffusion culturels à destination du rural.

En outre, une nouvelle approche des lieux, délaissant la notion de « centre culturel à vocation polyvalente », et s'inspirant de l'armature urbaine prônée dans le PADDUC a été actée dans le RDA en instaurant trois niveaux : local, intermédiaire et structurant. Le montant des aides variant compte tenu des projets mis en place et du territoire concerné.

Ainsi, dans le cadre du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI), la Collectivité de Corse a financé :

- L'école des arts à I Prunelli di u Fiumorbu ;
- La construction d'une salle de spectacles à Calvi dont les travaux viennent de s'achever ;
- La construction de salles de musique à Pigna au sein du Centre national de création VOCE ;
- Le conservatoire Henri Tomasi à Aiacciu situé dans un quartier prioritaire de la ville.

La Collectivité de Corse a défini la réorganisation et la construction d'une desserte cohérente au nouveau maillage territorial de lecture publique, répondant aux attentes des usagers et à la configuration du territoire- a permis la mise en œuvre de nouveaux parcours (tournées bibliobus) en direction des publics empêchés et isolés, et en direction des écoles du rural n'ont pourvu de bibliothèques/médiathèques à proximité.

Dans le domaine du cinéma, les actions ont concerné la finalisation de l'équipement de l'île en complexes cinématographiques de dernière génération pour couvrir les grands centres urbains. Des actions de modernisations des salles existantes ont également été menées. En 2022 un focus sera porté sur la mise en place d'action dans le rural dans le cadre d'un dispositif de cinéma itinérant.

Entre la fin 2014 et 2019, le chiffre d'affaires et de fréquentation des salles de Corse a quasiment doublé s'établissant en 2019 à 0. 728 millions d'entrées (0.390 million d'entrées en 2014) pour 4.762 millions d'euros (2.668 millions d'euros en 2014) tandis que le prix moyen du billet est en continuelle baisse (6.54€). Un plan de soutien à l'ensemble des salles de cinéma fermées de Corse d'un montant de 370 000 € suite à la crise sanitaire a également été voté en 2021.

Afin de former les générations futures, la CdC soutient différentes structures culturelles de création et de diffusion artistique (associations, compagnies artistiques, lieux de diffusion, fabrique culturelle) qui, en plus de leurs activités de création et/ou diffusion, développent de nombreuses actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) sur l'ensemble du territoire, concourant ainsi à la démocratisation de la culture et à son accès pour tous.

En outre, la convention passée avec l'Office National de la Diffusion Artistique (ONDA) offre, outre l'aide à la diffusion, des formations à destination des professionnels du spectacle vivant.

Dans le domaine du livre et de la lecture, et afin de faire émerger de nouveaux talents et de professionnaliser les métiers de la chaîne du livre, la mise en place de formations, telles que des « master-class » autour des techniques liées à la création et à la production de l'album jeunesse, des ateliers d'écriture et des résidences d'auteurs, se développent depuis 2015 sur le réseau des médiathèques territoriales et dans les structures associatives.

Dans le domaine de l'audiovisuel, cette politique de formation s'est articulée autour du soutien à des formations universitaires, ateliers de création, et la mise en place de formations professionnelles.

Dans le cadre de sa politique de formation et d'éducation artistique et culturelle, la Collectivité de Corse soutient chaque année des ateliers artistiques menés dans le primaire aux côtés des deux inspections académiques.

Depuis près de 14 ans, la Collectivité de Corse a mis en place un Pass Cultura régional, sous la forme d'un chéquier, d'une valeur faciale de 75€, visant à permettre au plus grand nombre de jeunes résidant en Corse de 12 à 25 ans (scolaires, apprentis, étudiants, jeunes en établissement médico-

éducatifs et demandeurs d'emploi) d'accéder à des biens et services culturels variés sur le territoire. Cet outil de médiation permet également de former le jeune public aux pratiques culturelles.

Le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) a participé aux plans de formation des enseignants de toutes disciplines et de tous niveaux à l'art contemporain, afin de les inciter à s'engager dans des projets pédagogiques en arts plastiques, et d'apporter une meilleure connaissance du FRAC CORSICA et de ses potentialités en matière pédagogique.

Afin de développer l'économie de la culture, les efforts mis en œuvre dans la structuration de la filière musicale se vérifient à travers différentes actions portées par la Collectivité de Corse. De plus, l'industrie musicale est sollicitée en permanence par la Collectivité de Corse qui demande à que toute la production musicale des phonogrammes, accompagnés au titre de l'aide à la création, soit réalisée en Corse. De même l'aide à la création de phonogrammes permet aux sociétés de production d'être soutenues dans leurs projets. Cependant, l'arrivée du streaming a fortement impacté cette filière et a rebattu les cartes depuis le vote du PADD en 2015. Le bilan est donc fortement contrasté.

La filière Livre a été confortée à travers le fonds d'aide, la commande publique, l'aide aux librairies ; la filière se porte bien avec arrivée en Corse de la FNAC et de Cultura et ces offres n'ont pas beaucoup eu de conséquence sur les librairies indépendantes ; au contraire, on assiste à un élargissement de l'offre.

En outre, la commande publique est un levier indispensable pour l'économie du livre insulaire, le cadrage des nouveaux marchés acquisitions d'ouvrages pour le réseau des médiathèques, permet de travailler avec les librairies insulaires. De même, les marchés liés aux prix littéraires (Ileghje eleghje – prix des lecteurs de Corse) font l'objet d'achats exclusifs auprès des éditeurs de Corse.

Afin de soutenir la filière audiovisuelle, l'objectif de développement d'une économie productive de la culture s'est traduit par l'accompagnement et le soutien de plusieurs projets industriels structurants innovants accompagnés et soutenus par la CdC portant sur tous les maillons de la chaîne de la filière audiovisuelle, de la location de matériel de tournage, aux activités de post production et de diffusion. Des actions ont concerné la finalisation de l'équipement de l'île en complexe cinématographique de dernière génération (cf. analyse de l'OS 7).

Afin de soutenir les manifestations et événements culturels, la Corse accueille de nombreux festivals chaque année. Ce sont plus de 60 festivals qui sont soutenus par la CdC dans divers domaines artistiques allant du théâtre, de la musique vers les arts de la rue, la danse, les arts visuels, le cinéma ou le livre pour un montant d'aide très important. Ces associations mènent pour la plupart des actions décentralisées pour couvrir le territoire.

Ces festivals participent de la dynamisation du territoire et induisent une économie non négligeable au sein de leur territoire respectif.

La CdC valorise également les actions de certains festivals toute l'année puisque les festivals dits « structurants » mènent des actions de formation et de diffusion à l'année dans les territoires ruraux.

L'ambition de la Collectivité de Corse en matière de protection de l'environnement peut être perfectible en matière d'événements culturels. La notion d'éco responsabilité a été introduite dans la charte des festivals et les objectifs définis dans les conventions des festivals structurants. Même si la charte des festivals, signée par tous les festivaliers, demande qu'un effort important soit porté dans leurs actions en faveur de la protection de l'environnement, ce document n'a aucun caractère obligatoire et la volonté de mettre en œuvre ce volet reste à la discrétion des acteurs culturels.

Lors de la rédaction du RDA en 2018, la Collectivité de Corse avait souhaité introduire la notion d'éco-responsabilité dans la production des films de longs-métrages et séries de fictions tournées sur le territoire, en initiant un dispositif incitatif sur la base d'une bonification de subvention de 15%. La Collectivité de Corse a été pionnière en France avec la ville de Paris sur la mise en œuvre d'un cahier des charges et d'un dispositif autour de l'éco production. En 2024, le calcul du bilan

carbone des tournages sera obligatoire pour bénéficier des aides du CNC. La création d'un logo et d'une charte graphique devrait intervenir prochainement autour de ce dispositif baptisé « Ecomigliurenza ».

En conclusion, la politique culturelle menée depuis 2016 a modifié le paysage culturel de l'île et notamment le rapport entre les acteurs culturels, les services et le politique. Cette politique s'est dotée d'outils plus en phase avec les réalités du terrain mais aussi avec les ambitions de la Collectivité de Corse. Cette dernière a consenti un effort budgétaire important pour renforcer la mise en œuvre des orientations préalablement définies dans le PADDUC.

3. Replacer le sport comme facteur de cohésion et moteur du développement socio-économique (OS n°3)

Cette orientation stratégique place le sport comme vecteur pour la cohésion sociale mais également pour le développement socio-économique de la Corse. La priorité affichée est celle du sport pour tous. Elle se décline ainsi sous la forme de deux objectifs opérationnels qui sont : « le sport pour tous : de la passion à la pratique » et « Faire du sport un véritable levier de développement ».

a) Le sport pour tous : de la passion à la pratique

Dans un modèle de développement durable, le bien-être de la population passe aussi par des pratiques sportives régulières et diversifiées.

Depuis 2015, un effort d'investissement conséquent a été mis en œuvre par la Collectivité de Corse pour « augmenter le nombre de pratiquants ». Ceci, afin de permettre d'une part, de renforcer les politiques sectorielles à destination de toutes les tranches d'âges, notamment des jeunes, et d'autre part, afin de financer en priorité des mesures visant à rééquilibrer les situations de sous-équipement.

La fusion des collectivités en 2018 a constitué pour l'ensemble des acteurs sportifs une vraie difficulté. Depuis 2018, la Collectivité de Corse s'est attachée à amortir les impacts de la fusion sur les acteurs du sport, en tâchant de maintenir le niveau de financement au niveau que représentaient les aides cumulées des conseils généraux et de la Collectivité Territoriale de Corse. Par ailleurs, les effets de la pandémie en 2020 et 2021 ont entraîné une baisse sensible de l'activité sportive avec pour conséquence une diminution des aides tant en fonctionnement qu'en équipement.

Pour la période 2018 à 2021, les sommes affectées sont comprises entre 4 et 5 millions d'euros/an en investissement et entre 3,7 et 4,5 millions d'euros/an en fonctionnement. Il convient de souligner que le montant des aides demandées par les acteurs de la filière sportive est en augmentation constante ces dernières années.

Parmi les aides versées, nous pouvons souligner l'attribution d'une prise en charge partielle de la licence sportive pour les plus jeunes, sous condition de ressource (le Sporti'pass), majorée pour les jeunes en situation de handicap dans le dernier règlement des aides. Il est à noter que ces aides, portées par la mise en œuvre en septembre 2023 de la nouvelle plateforme outil numérique à destination des jeunes « Ghjuventù » sont en augmentation et renforcent ainsi le développement de la pratique sportive chez les jeunes.

Afin de « diversifier les activités sportives », une aide est apportée chaque année aux Ligues, clubs et comités, à laquelle il faut ajouter les sommes allouées aux anciens « Contrats éducatifs locaux », désormais Contrats territoriaux jeunesse, portant souvent sur des activités sportives, et versées par la Direction adjointe en charge de la jeunesse.

En ce qui concerne la diversification des offres, le nouveau règlement des aides intègre des priorités qui permettent des bonifications des aides, notamment pour les actions en milieu rural mais également en ce qui concerne l'amélioration de l'offre en direction des publics les plus fragilisés.

La création en 2019 de la mission « Infrastructures sportives » a permis de réaliser une cartographie complète des équipements des territoires. La Corse était à l'époque le seul territoire à s'être doté d'un tel outil de recensement. Ce dernier sera versée au diagnostic préalable à l'élaboration du

nouveau « Projet sportif territorial » prévu par la loi n°2019-812, portant création de l'Agence nationale du sport et des Conférences régionales du sport.

Le « Projet sportif territorial » permettra notamment de fixer collégalement des priorités, parmi lesquelles un plan de formation des acteurs locaux pour les disciplines qui souffrent actuellement d'un manque récurrent de diplômés, et pour lesquelles l'apport d'intervenants extérieurs est systématiquement nécessaire.

La mission « infrastructures sportives » a également permis de disposer d'un outil d'aide à la décision complet, intégrant le niveau de vétusté et la nature des activités pratiquées. Ces travaux participent grandement au maillage du territoire, avec cinq grands gymnases de plus de 1000 m², trois gymnases de 600 à 800 m², 27 salles polyvalentes et 34 plateaux sportifs dont 5 couverts.

L'ouverture de l'ensemble des établissements au public associatif sera facilitée par la mise en œuvre de la loi n°2022-296 visant à démocratiser le sport en France et qui prévoit notamment la mise en place d'un plan sportif local pour les communes et intercommunalités volontaires. Cette dynamique a d'ores et déjà été amorcée pour certaines infrastructures par la rédaction de conventions entre la CdC et les municipalités/ intercommunalités concernées.

Enfin, gestionnaire depuis 2002 des fonds territoriaux de l'Agence Nationale du Sport, la Collectivité, parallèlement à son budget propre, intervient sur divers sujets de prévention des violences et soutient l'emploi sportif.

Concernant les espaces et sites de pleine nature, l'élaboration et la mise en place du PTIPR a permis la création d'un réseau de sentiers accessible, sécurisé et adapté à différents types de pratiques (loisir, promenade, compétition, etc...) et d'usagers (famille, séniors, jeunes, personnes en situation de handicap, personne en situation de fragilité sociale). L'offre de sentiers de randonnée est très intimement liée à la découverte des territoires selon leurs différentes composantes : patrimoines naturel, culturel, bâti, immatériel, etc.

En conclusion, la priorité affichée dans le PADDUC visant le sport pour tous a donc été suivie grâce à un soutien financier important de la Collectivité de Corse et traduite dans les différents règlements et dispositifs d'aide mis en œuvre depuis 2016.

b) Faire du sport un véritable levier de développement

Le sport est à la fois un facteur d'émancipation humaine mais peut aussi être un important moteur de développement territorial et plus particulièrement lorsqu'il s'agit des sports et activités de pleine nature.

L'attractivité du patrimoine naturel de la Corse est en effet un atout pour les acteurs publics et privés des zones les plus rurales du secteur. La Collectivité de Corse joue un rôle actif dans la mise en valeur des espaces et sites de pleine nature, support des diverses activités.

Dans le cadre de l'application de la loi sur le Corse de 2002, la Collectivité de Corse est gestionnaire des fonds territoriaux de l'Agence nationale du sport (ANS).

Au sein de ce dispositif, l'emploi dans le domaine sportif est soutenu chaque année, en complément des aides économiques délivrées par l'ADEC. Le soutien à l'emploi est également prévu dans le règlement des aides, hors fonds ANS.

Les contributions des acteurs économiques au financement du sport sont à développer, et l'installation prochaine des conférences du sport, intégrant pour chacune d'elles (conférence du sport et conférence des financeurs du sport) un collège des acteurs économiques au sein de leurs quatre collèges, devrait permettre une co-construction du "projet sportif territorial" favorisant le développement de l'activité économique.